RELEVE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 juin 2014 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.
Membres présents à cette séance : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET (départ 22h13), Elisabeth DEFUNTI (arrivée 21h34), Phillipe DIOLOGENT.
Procuration : Elisabeth DEFUNTI a donné procuration à Gildas JOBERT de 20 heures à 21 heures 34.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain FAVIER.

COMMUNICATIONS

- Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier concernant le service COHESIO de la Poste. Ce service payant propose des visites au domicile des pêrsonnes fragiles par l'intermédiaire du facteur de secteur.
- La Préfecture de la Savoie informe le Conseil Municipal du montant des dotations suivantes pour 2014 : Dotation de solidarité rurale : 10 074 €uros, Dotation nationale de péréquation : 513 euros.
- Le Conseil Général reconduit, pour 2014, l'appel à projet visant à inciter les collectivités locales à constituer des réserves foncières stratégiques à long terme (15 ans minimum), sans que la nature de l'opération soit déterminée au départ. Le Conseil Municipal étudiera l'opportunité de créer des réserves foncières aux hameaux du Praz, du Villaret et des Granges.
- En raison de contraintes très fortes (économies de fonctionnement, crise du volontariat, réforme de l'organisation et du temps de travail des sapeurs-pompiers), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie informe les communes du département qu'il doit se restructurer. Cette restructuration va porter sur la mutualisation et sur un recentrage de ses missions fondamentales : la lutte contre les incendies, le secours aux personnes et la prévention contre les risques.
- Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion organisée par le Syndicat du Pays de Maurienne le 29 janvier 2014 concernant la problèmatique de la santé sur le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne notamment par rapport à la pyramide des âges des médecins généralistes.
- L'Association Contonale d'Animation de Saint-Jean-de-Maurienne informe la commune de la composition de son nouveau Conseil d'administration. Le Président est Monsieur Patrick DE GRAVE.
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a transmis à la commune du Châtel le programme d'action 2013 – 2018 « Sauvons l'eau ». Ce programme permet aux collectivités locales de solliciter l'Agence de l'Eau pour des aides financières dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des milieux acquatiques.
- L'INSEE informe le Conseil Municipal des données issues du recensement de la population qui s'est déroulé sur le territoire communal du 16 janvier au 15 février 2014 : 169 logements enquêtés et 193 bulletins individuels collectés.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que divers documents et revues sont consultables en mairie.

RAPPORTS 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, approuve les rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable ainsi que sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2015

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, demande au Conseil Général de la Savoie, au titre de la programmation 2015, une subvention la plus élevée possible pour le projet d'aménagement des accès du bâtiment « mairie – école » aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et pour les aménagements de sécurité de la Route Départementale N° 77 (RD77) au niveau de la mairie. Montant prévisionnel des travaux : 66 284.50 €uros H.T.

APPARTEMENTS COMMUNAUX

⇨ Appartement du Presbytère

Le Conseil Municipal va consulter des artisans pour la réhabilitation de l'appartement du presbytère. Après réception des devis, la commission « Travaux » se réunira pour envisager l'aménagement global.

⇨ Appartement N°6 – Bâtiment « Mairie – Ecole »

De petits travaux de rafraichissement sont nécessaires pour cet appartement avant de le remettre à la location, ils seront réalisés rapidement par l'agent des services techniques.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, fixe à compter du 1er juillet 2014, le loyer mensuel de l'appartement communal N° 6 à 300 €uros et maintient les charges mensuelles (ordures ménagères) à 12 €uros.

ECOLE

⇨ Réforme des rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue du Conseil d'école du RPI Pontamafrey-Montpascal, Hermillon, Montvernier et Le Châtel qui s'est réuni le 03 juin 2014 au Châtel, les horaires de classe pour l'école maternelle du Châtel, pour la rentrée scolaire 2014 / 2015 seront les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45 / 13h45 – 16h ; mercredi : 8h45 – 11h45.

⇨ Services périscolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement du service d'accueil périscolaire sera modifié de manière à intégrer les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée 2014. Il précise que le règlement du restaurant scolaire sera également réactualisé.

Ces deux règlements modifiés seront présentés au Conseil Municipal de juillet 2014 pour approbation.

ASSOCIATION LOI 1901 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 €uros, pour l'année 2014, au Club Pongiste de Saint-Jean-de-Maurienne compte tenu qu'il compte quatre licenciés domiciliés sur le territoire communal.

ANIMATIONS ETE 2014

Le Conseil Municipal reconduit les animations pour l'été 2014 :

- ✓Fête de la Saint-Jacques : dimanche 20 juillet 2014
- ✓Concerts Cordes & Pics : dimanche 27 juillet et mercredi 30 juillet 2014 avec en complément une exposition « La musique des tranchées » à l'église Notre Dame.
- ✓Concert de l'association les Amis de l'Orgue de L'Eglise de Saint-Michel-de-Maurienne : mardi 12 août 2014 à 20 heures.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE - TCCFE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ prends acte, à compter du 1er janvier 2015, de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité syndical du SDES en 2011 ;
- ✓ demande le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération prise par le SDES le 20 septembre 2011 ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

⇨ Représentant de la commune à la CLECT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, désigne Gildas JOBERT, en tant que membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

⇨ Référent OPAH / PLH

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, désigne Anne CHEVALLIER en tant que référent OPAH/PLH.

QUESTIONS DIVERSES

⇨ Motion relative à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, soutient les demandes de l'AMF :

- ✓réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ✓arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ✓réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

⇨ Communauté de Communes Cœur de Maurienne – Espace Jeunes / Chantier d'été

La commune du Châtel accueillera, sur son territoire, un chantier d'été organisé par l'Espace Jeunes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne du 25 au 28 août 2014, de 13 heures à 18 heures, soit 20 heures sur 4 jours. Les jeunes travailleront pour améliorer le sentier des Plagnes, encadrés par un animateur.

⇨ Fomation des élus

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, adopte le principe de la formation des élus pour toute la durée du mandat. Les formations privilégiées seront relatives aux connaissances de base de la gestion publique locale, en lien avec les délégations et favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, conduite de réunion…).

⇨ Ambroisie

Hervé BOCHET, référent « Ambroisie » du Conseil Municipal a assisté à une réunion d'information sur cette plante et donne quelques précisions sur les enjeux sanitaires de lutter contre sa propagation.

⇨ SCoT Maurienne

Anne CHEVALLIER donne des informations concernant l'évolution de l'étude du SCoT Maurienne.

Le secrétaire de séance,
Alain FAVIER

Le Maire,
Gildas JOBERT

MAIRIE de LE CHATEL 73300